

CGGA informations

N°150 / MARS 2018

BITCOIN :
SCANDALE ÉCOLOGIQUE,
FINANCIER, INDUSTRIEL ?

AUGMENTATION DES SEUILS
DU RÉGIME MICRO

LOW COST & QUALITÉ
FONT BON MÉNAGE

SILVER ÉCONOMIE,
LA MANNE D'OR ?



LES ÉQUIPEMENTS MOBILES
DANS LE PROJET D'ENTREPRISE

LES EXOSQUELETES,
SCIENCE-FICTION ET RÉALITÉ



CGA informations

N° 150 / MARS 2018

édito

S O M M A I R E

- 3 **thème de réflexion**
BITCOIN : SCANDALE ÉCOLOGIQUE, FINANCIER, INDUSTRIEL ?
- 4 **j'y vais ou j'y vais pas ?**
AUGMENTATION DES SEUILS DU RÉGIME MICRO
- 5 **faites-le vous même**
LOW COST ET QUALITÉ FONT BON MÉNAGE
- 6 **il est l'or mon senior**
SILVER ÉCONOMIE, LA MANNE D'OR ?
- 7 **consomm. Acteur !**
LES PETITS « PLUS » QUI FONT BEAUCOUP
- 8 **made in nomade**
LES ÉQUIPEMENTS MOBILES DANS LE PROJET D'ENTREPRISE
- 9 **de bonne facture**
- RÈGLES DE FACTURATION
- CAISSES ENREGISTREUSES...
- 10 **actualités**
- 11 **nouveau monde**
LES EXOSQUELETTES, SCIENCE-FICTION ET RÉALITÉ
- 12 **le compatriote vous informe**
• PRIME À LA CONVERSION
• CE QUI VA CHANGER EN 2018 SUR LES ROUTES
- 13 **chiffres clés**
AU 1^{er} JANVIER 2018
- 14 **le monde selon Gudule**
JE SUIS LE MAÎTRE DU MONDE™
- 15 **vu & revue de presse**
- 16 **la vie de votre Centre**



CENT-CINQUANTE !

Cent-cinquante numéros de CGA Infos et même pas un feu d'artifice. Et pourtant, que de chemin parcouru depuis les quelques pages quasiment ronéotypées des premiers exemplaires ! On raconte, même, qu'un débat avait à l'époque eu lieu pour décider du mode de reproduction de ce qui n'était que l'embryon d'un bulletin de liaison. S'affrontait la bande des copistes, qui tenait pour une reproduction manuelle, enluminée et réalisée par les adhérents, et celle des rêveurs optimistes qui, déjà, envisageait l'imprimerie... et ne concevait même pas l'immédiateté de l'internet.

Cent-cinquante numéros pour clarifier et réfléchir ; cent-cinquante pour parvenir, espérons-le, à intégrer une réalité simple : nous formons une association, nous ne sommes pas une officine d'optimisation fiscale ou de lissage de bilan.

Une cotisation, c'est d'abord un effort commun, que nous alimentons, que nous soyons ou non récompensés au centuple.

Cent-cinquante numéros qui nous ont formés et informés, sèchement ou drôlement, mais toujours sans concession.

Allez, pour le cent-cinquantième numéro, et qui tombe des presses au printemps, rêvons un peu, et imaginons le miracle : le numéro deux-cent, c'est sûr, sera comme les cent-quatre-vingt-dix-neuf qui l'auront précédé, l'œuvre des adhérents. La nôtre.



CGA informations

Bulletin d'information publié par le CGA 74 - 11, rue Jean Jaurès - BP 277 - 74007 Annecy cedex

Bulletin trimestriel - Dépôt légal à parution

Directrice de la publication Chantal Brunas-Cassinin (CGA 74 Annecy)

Comité de rédaction CGA 13 : M. Bes, C. Pandolfi, L. Maillard. CGA Arles : G. Valette. Ceprogos : Murielle Loison
CGA 74 : Ch. Brunas-Cassinin, J.-B. Robineau. Assistance au comité de rédaction : La belle idée.

Infographie Trait de marque, 74000 Annecy. **Impression** Imprimerie Monterrat, 986 Grande Rue, 01570 Feillens.
N° ISSN 0294-2127.

BITCOIN : SCANDALE ÉCOLOGIQUE, FINANCIER, INDUSTRIEL ?

par Gilles Valette

CGA infos dans son édition de septembre 2014 avait soulevé le coin du voile... Le bitcoin allait secouer le monde économique et notre quotidien. Début 2018, l'improbable se dessine, mené par les géants du numérique.



« Monnaie électronique sans aucune autorité centrale ni établissement bancaire. »

Prospective fiction : 10 juin 2023. Le dernier crash boursier vient une nouvelle fois d'ébranler l'économie mondiale. Les plus grandes entreprises sont fragilisées. Les licenciements se comptent par millions et la précarité atteint des sommets jamais égalés depuis le début de l'ère industrielle et ce, sur tous les continents.

Mais que s'est-il passé pour arriver à de tels bouleversements ?

Tout a commencé en 2009. Dans les bureaux de quelques geeks (*fans d'informatique*), une « crypto monnaie » voit le jour : le bitcoin. Il vaut alors 0,001 \$. Le phénomène évolue lentement ; en 2013, le cours démarre à 28 \$ mais atteint 1 240 \$ en décembre 2013 pour retomber à 155 \$ en janvier 2015. Entre temps, le FBI a fermé Silk Road, une plateforme en bitcoin qui servait aux trafiquants de drogue. Fin 2016, remonté à 887 €, le bitcoin atteint 16 000 € le 17 décembre 2017 pour retomber à 10 000 € le 22 décembre 2017.

À partir de 2019, tout s'accélère. Amazon accepte d'être payé en bitcoin et légitime cette monnaie. Bon nombre d'entreprises capitalisent en Bitcoin malgré les risques et déposent le bilan au détour d'un flash crash. À leur tour et dès 2021, les banques séduites par la sophistication du système (*et par la possibilité de spéculer*) se lancent dans le système et disparaissent : c'est l'effet imprévu, le bitcoin fonctionne sur la base d'un schéma informatique inédit : la blockchain où toutes les transactions se font désormais sans intermédiaire bancaire.

Sans existence physique, le bitcoin lancé en 2009 s'appuie sur la technologie dite « blockchain » ou « chaîne de blocs »

Les bitcoins sont générés par n'importe quelle personne faisant tourner de puissants ordinateurs et des algorithmes complexes ; on les appelle les « mineurs ». Il s'agit

donc d'une « naissance » spontanée sans réelle contrepartie, contrairement aux origines de la monnaie qui avait son équivalent en réserve d'or. Une monnaie électronique sans aucune autorité centrale ni établissement bancaire. La possession de Bitcoins est matérialisée par une suite de chiffres et de lettres qui constituent un porte-monnaie virtuel. La valeur s'établit selon offre et demande... sans contrôle. Cette monnaie virtuelle est stockée de façon anonyme sur le réseau blockchain. Une aubaine pour les spéculateurs et autres blanchisseurs d'argent.

Fiction ? Ça reste à prouver, cette totale déréglementation pourrait devenir notre futur.

RISQUE ÉCOLOGIQUE

Le système du bitcoin nécessite de faire tourner, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, des centaines de milliers d'ordinateurs dans le monde.

En moyenne, 215 kilowattheures de courant sont utilisés pour chaque transaction. Au total, les mineurs de Bitcoins dans le monde entier pourraient aujourd'hui utiliser suffisamment d'électricité pour alimenter les dix millions d'habitants de la Hongrie.

En janvier 2018, deux « mineurs » viennent d'acheter deux centrales de production électriques en Russie.

AUGMENTATION DES SEUILS DU RÉGIME MICRO

par Murielle Loison

Voici la petite histoire de Julien et Hervé, chauffeurs de taxi et adhérents d'un organisme de gestion agréé. Il était une fois...

Julien rencontre Hervé et en attendant à la gare que leurs clients du train de 17h52 arrivent, ils discutent, de la pluie et du beau temps, mais pas que...

Julien : « Dis-moi, Hervé, ça marche les affaires pour toi en ce moment ? »

Hervé : « Ah oui ! En plus des courses habituelles, j'accompagne deux nouveaux clients diabétiques trois fois par semaine au centre de dialyse. C'est du travail récurrent. Une jolie petite course de 90 kms aller-retour. Du bon boulot. Comme ça, je me garantis tous les mois le remboursement du crédit de la voiture. En plus, ils sont sympas les clients, c'est vraiment chouette comme prestation. Il m'en faudrait bien d'autres. »

Julien : « Eh bien, tu as de la chance. Mais fais attention. Ton chiffre d'affaires va rapidement dépasser les seuils et tu vas être obligé de faire une comptabilité au réel. »

Hervé : « Mais pas du tout, je suis déjà au régime réel simplifié. Et pour l'augmentation de mon chiffre, j'en ai parlé avec mon Expert-Comptable. Les impôts viennent justement de relever le seuil de chiffres d'affaires à 70 000 €, mais pas celui de la TVA qui reste à 33 200 €. Alors tu vois, le régime micro, ça complique pas mal les choses... »

Julien : « Tu es sûr ? »

Hervé : « Totalement sûr ! En plus, ton taux de charges doit être à peu près comme le mien, autour de 69 %. Or, au régime micro, ce taux est forfaitaire à 50 %. Si je repasse au régime micro, je vais payer plus d'impôts et de charges sociales. Je ne vois pas l'intérêt ! »

Julien : « Ah, c'est sûr, les charges sociales, on en paye bien assez comme ça. »

Hervé : « Et cerise sur le gâteau, en tant qu'adhérent à un Centre de Gestion, je vais maintenant pouvoir bénéficier d'un crédit d'impôt de 915 €. »

Julien : « Pas possible ! Il faut vraiment que je me renseigne. Je te laisse. Ma cliente arrive. À la prochaine et merci beaucoup pour le renseignement. »



Si comme Hervé, votre chiffre est inférieur à :

- 170 000 € pour les activités d'achat-revente et la fourniture de logement,
- 70 000 € pour les prestations de service,

vous vous situez dans les nouvelles limites du régime micro BIC applicables pour l'année 2017 sous certaines conditions. Toutefois, le régime micro BIC qui admet une simplification des obligations comptables et fiscales ne permet qu'une déduction de charges professionnelles limitée à 50 % du chiffre d'affaires net. Si votre pourcentage de charges est supérieur, il est bien plus avantageux pour vous de déclarer vos revenus professionnels en optant pour le régime réel simplifié. Ce dernier est d'autant plus intéressant puisque vous avez désormais droit au crédit d'impôt pour frais de tenue de comptabilité d'un montant maximal de 915 € (plafonné à 2/3 des dépenses de comptabilité engagées).

Comme Hervé et Julien, prenez conseil auprès de votre Expert-Comptable avant de modifier votre régime d'imposition car « si j'aurais su, j'aurais pas venu ! ».

LOW COST ET QUALITÉ FONT BON MÉNAGE

par Cécile Gruet, La belle idée

Un vol Paris-Punta Cana à 149 €, une paire de lunettes à 10 €... L'association low cost et qualité convainc et convient à une tranche de clientèle croissante, mais bouscule les idées reçues.



L'adage veut que ce qui est rare est cher, donc ce qui est discount serait douteux. Pourtant, l'équation n'est pas si simple et fait entrer davantage de paramètres. Le premier d'entre tous est la simplicité dans les offres.

Des cabinets vétérinaires low cost ont appliqué ce principe à leur cœur de métier. Dans le premier cabinet de ce type, le cabinet « Veto Access » à Brest, 4 vétérinaires proposent une offre minimale : la consultation et la vaccination des animaux de compagnie. Exit les stérilisations, les interventions nécessitant du matériel coûteux et du personnel nombreux. Les propriétaires de compagnons de tous poils bénéficient d'une consultation aussi sérieuse qu'ailleurs, au coût moins élevé, et peuvent être envoyés à la clinique vétérinaire référente pour toute intervention plus lourde.

Moins de marge, plus de clients

Deuxième paramètre : un gros volume de clientèle pour compen-

ser les prix bas. Paul Morlet, le fondateur des boutiques Lunettes pour tous, l'a bien compris. Ex-électricien à la SNCF, ce jeune français comprend lors d'une discussion en avion avec un cadre d'Essilor, à quel point les fabricants et les distributeurs margent sur les verres. Son flair l'incite à contacter Xavier Niel (PDG de Free) pour lui proposer un concept de vente de lunettes low cost, sans sacrifier la qualité ou l'esthétique.

Le principe est simple : les boutiques proposent 34 modèles de lunettes, et disposent de 18 000 verres en stock. Une fois les mesures des clients prises grâce à un système logiciel « maison », les données sont envoyées à l'atelier où des employés travaillent à la taille des verres. Comptez 10 € pour une monture avec des verres basiques réalisés en 10 minutes, et 30 € pour des verres progressifs au lieu de 600 € en moyenne. Trois ans après la naissance du concept, les boutiques ont fleuri dans chaque grande ville et ne désespèrent pas, le chiffre d'affaires avoisine les

10 millions d'euros, et une centaine de salariés ont été embauchés.

Être servi... par soi-même

Paramètre bonus : le client peut effectuer lui-même une partie du service qu'il paye. Comme dans le salon « Sel coiff » à Strasbourg, avec sa prestation « Do it Yourself » où une fois le shampoing et la coupe de cheveux effectués, la cliente peut s'armer d'un sèche-cheveux pour réaliser son propre brushing.

Triple avantage : la facture se voit allégée de 30 à 40 %, le coiffeur est libre de s'occuper de la cliente suivante, et le concept fait parler de lui.

Ainsi, l'équation **low cost + qualité = rentabilité** est vérifiée si l'organisation permet d'accélérer le rythme de production, de maîtriser les matières premières et équipements, et de standardiser les services pour privilégier un volume important de clients. Attention par contre à ce que ce calcul ne soit pas parasité par les murmures de ceux qui voient leur marché bousculé par de nouveaux entrants.

SILVER ÉCONOMIE, LA MANNE D'OR ?

par Laurence Maillard

22,3 millions de Français auront plus de 60 ans en 2050. Ils ont du pouvoir d'achat, du temps, ils sont en pleine forme et veulent le rester. C'est à qui saura les séduire. Plongée dans l'océan argenté. ...

Et pas question de la jouer « anciens ». Il faut être perspicace dans son approche commerciale. A 70 ans, le senior ne rêve pas de s'acheter un déambulateur, mais plutôt de prendre soin de sa santé et de se faire plaisir dans tous ses loisirs.

Comme le souligne Nicolas Reydel, dirigeant de Denovo (agence de design), « *Le marché des seniors a besoin de tout y compris de l'attention complète des dirigeants d'entreprises* ». Son agence a conçu une canne élégante et fonctionnelle, « *Les seniors ne veulent pas acheter des produits pour vieux* ». Et ces clients-là n'achètent pas n'importe quoi ni n'importe comment.

E-commerce : seniors mais pas ringards

Les seniors les plus jeunes mais aussi les plus âgés ont adopté le réflexe

« e-commerce » et naviguent sur les différents sites marchands. Deux seniors sur trois sont des acheteurs en ligne. Les seniors passent en effet près de 13 heures par semaine sur internet. Pensez à montrer que vous soignez cette clientèle par des produits et photos dédiés aux seniors, ainsi la clientèle senior s'identifiera davantage en naviguant sur votre site. Mais comme ils apprécient aussi de sortir de chez eux, l'achat en magasin avec conseil du vendeur conserve encore des atouts si l'accueil est confortable et convivial.

Accueil dans les commerces

Et tous les territoires se mettent en quatre pour séduire ces clients exigeants. À Nîmes, le passeport seniors (+62 ans) permet de bénéficier de tarifs préférentiels dans une dizaine de commerces (jusqu'à 10%

de réduction chez certains commerçants), fleuristes, restaurants (kir de bienvenue, voire même une petite coupe de champagne). Après les cinémas qui offraient déjà cet avantage, les autres commerces se lancent dans l'aventure.

Pensez à rendre votre commerce plus accessible, c'est important pour la clientèle en général et surtout pour les personnes âgées, toujours satisfaites de trouver un commerce accueillant et confortable. Le premier aménagement, peu onéreux, consiste à offrir une chaise ou un fauteuil dans son espace. Il est fini le temps où seules les pharmacies le proposaient !

Tourisme : seniors mais pas que !

Un tiers des nuitées de touristes français en 2014 ont été réalisées par des personnes de 62 ans ou plus, avec des durées de séjour plus longues que chez les actifs et des possibilités de départ hors saison. Il est prioritaire pour les professionnels du tourisme de prendre des mesures portant sur l'amélioration de l'accueil et la structuration d'une offre adaptée notamment en matière de transports. Jean, taxi, offre ses services dans les maisons de retraite pour transporter des personnes lors de manifestations... « *J'apporte une sécurité et la possibilité de voyager en toute confiance. J'ai mis dans les maisons de retraite des affiches en indiquant des lieux de manifestation pour faire envie* ».

Parmi les nouveautés dans ce secteur, on réfléchit à développer une offre d'hébergement dédiée au tourisme intergénérationnel, associant grands-parents et petits-enfants. ■



« Les seniors ne veulent pas acheter des produits pour vieux ! »

LES PETITS « PLUS » QUI FONT BEAUCOUP

par La belle idée

Mettre en avant la qualité d'un produit pour le vendre : c'est nécessaire mais pas (toujours) suffisant. Imaginer des services supplémentaires autour du produit que l'on vend peut s'avérer extrêmement payant. Et en plus, ça fait rêver.

A VOTRE COUPE DE DÉPART

- NOUVEAUX CLIENTS -
Entrez votre taille habituelle pour commencer :

TAILLE 40

Guides des tailles

- CLIENTS EXISTANTS -
Entrez la Clé de la chemise que vous souhaitez dupliquer :

OK

chemiseur.com

B VOS AJUSTEMENTS

CLIQUEZ POUR VOIR LES BONNES PRATIQUES ET AJUSTER

Chez lechemiseur.fr la « clé de coupe », une combinaison alphanumérique unique de 5 caractères répertoriant les données de la coupe, qui vous permettront de dupliquer la chemise à l'envie...



Les concurrents sont partout et prennent toutes les formes possibles. Il faut sortir du lot, proposer autour de son produit des éléments en plus, axés sur les envies des clients (même non formulées) pour leur rendre service.

Exemple parlant avec le fabricant industriel de bonbons **Lutti**, qui permet depuis 2016 de concevoir en ligne son propre bonbon, sur son Lutti Lab. Photos, textes, formes, couleurs, goûts, ... Tout est mis virtuellement à disposition. Et contre la somme de 10€, vous recevrez votre propre bonbon qui aura été imprimé en 3D. Ici, ce n'est pas le bonbon en lui-même qui suffit à attirer des personnes prêtes à mettre la somme de 3 paquets de bonbons pour obtenir un seul morceau gélifié. Ce qui a de la valeur et est vendu, c'est la possibilité de créer quelque chose d'unique, qui nous ressemble.

Dans un autre style, Le Chemiseur (<https://lechemiseur.fr>) propose rien de moins que la personnalisation d'une chemise sur-mesure. Les clients peuvent ainsi prendre leurs propres mesures en étant guidés, puis choisir dans un catalogue en

ligne le tissu (flanelle, popeline, lin) et les finitions de leurs rêves (cols, poignets, initiales brodées...). Envoi des informations, la chemise arrive 2 à 3 semaines plus tard, libre à vous alors d'indiquer toutes les modifications à faire pour que la chemise vous aille pile poil... et la renvoyer pour adaptation jusqu'à complète satisfaction. Petit cadeau bonus lors de votre premier achat : glissée dans le col de la chemise, une « clé de coupe », ou plus concrètement une combinaison alphanumérique unique de 5 caractères répertoriant les données de la coupe, vous permettront de dupliquer la chemise à l'envie... chez Le Chemiseur, bien sûr.

Plus complexe mais plus rentable

A l'inverse, les clients indécis, ceux qui n'ont pas vraiment une idée précise de ce qu'ils souhaitent, peuvent trouver leur bonheur chez certaines entreprises qui, plutôt que de tourner le dos à ces clients-là soi-disant compliqués, ont pensé autrement ce qu'elles pourraient leur apporter.

Pour ce faire, rien de mieux que de se mettre à leur place. Ainsi, à tous

« Comprendre les envies d'un client « compliqué » n'est pas si compliqué : il faut se mettre à sa place. »

ceux qui, lorsqu'il faut commander ses plants de pommes de terre qui seront cultivés au jardin, hésitent sur le type de variétés à choisir, **Baumaux** a créé avec **la Maison Bayard**, des barquettes de 1 kg de pommes de terre de variétés différentes qui sortent des sentiers battus. Leur objectif : permettre à leurs clients de « faire sereinement leur commande de plants pour éviter les mauvaises surprises au moment de la récolte ».

Leur intérêt : vendre des barquettes non seulement à leurs clients actuels qui de toute façon achèteront des plants en deuxième étape (*double achat donc*), mais aussi intéresser des personnes qui n'ont jamais acheté de plants chez eux et qui se laissent séduire par la possibilité de goûter avant d'acheter (*premier achat pour de nouveaux clients, donc*).

LES ÉQUIPEMENTS MOBILES DANS LE PROJET D'ENTREPRISE

par Jean Mochon, La belle idée

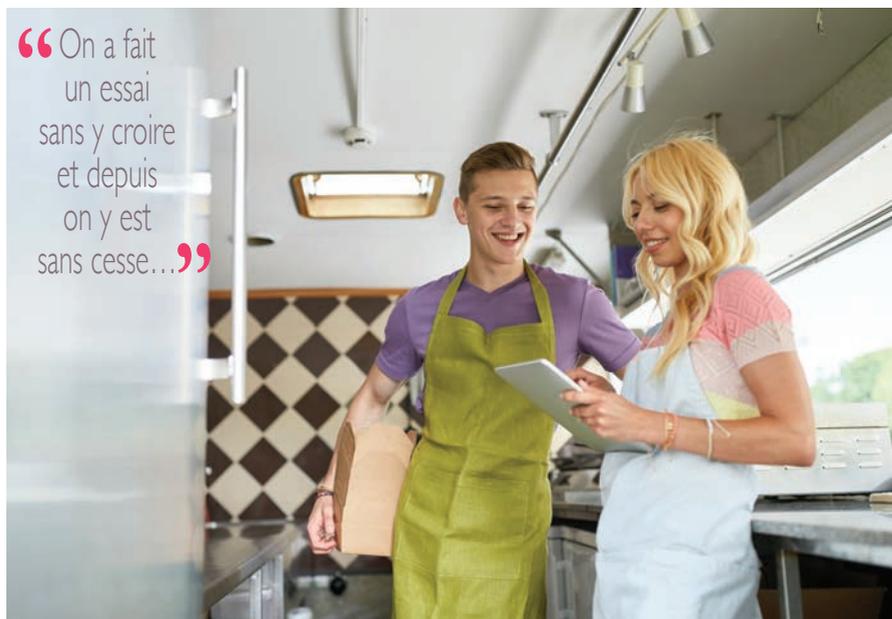
Le camion pizza ou le food truck ont rendu « normale » l'idée qu'une activité n'ait pas nécessairement des locaux ou des ateliers... mais la vague « mobile » est en train de toucher tous les secteurs... et c'est un véritable changement d'approche de l'entreprise.

Le food truck est banal, la salle de sports ou le mur d'escalade mobiles pour servir plusieurs petites communes le deviennent, tout comme revient la tournée de l'épicier... mais qui n'a plus obligatoirement de boutique. Comme souvent « ce n'est pas nouveau »... sauf que si ! Nouveau parce que le commerçant n'a pas de boutiques mais un camion et un site de vente en ligne. Parce que cette nouvelle manière de penser la vie de l'entreprise, de se rapprocher des clients, de leur faciliter la vie, touche désormais les installations « lourdes », industrielles notamment. Des entrepreneurs qui veulent faire tourner leurs investissements matériels à plein régime et pas seulement quelques heures par jour ou par semaine, qui veulent les amortir plus vite pour les renouveler et rester en pointe techniquement... ou changer d'offre en fonction des évolutions des demandes sans être scotchés par des investissements à amortir.

Penser autrement le projet de l'entreprise

Et rien n'échappe à cette nouvelle approche : au Québec, ou en Belgique les propositions d'usage à « domicile », dans les cours d'usines, ne sont pas rares, proximité client rapidité de service... En France, tous les équipements « lourds » commencent à être déclinés en installations mobiles : les scieries mobiles sont nombreuses un peu partout, avec des avantages évidents de rapidité d'intervention, d'économie de transports des matériaux et de

« On a fait un essai sans y croire et depuis on y est sans cesse... »



réduction des volumes à acheminer. On voit aussi arriver les systèmes de méthanisation mobiles ; arguments : rentabiliser des installations lourdes et complexes autrement que sur de faibles taux d'utilisation... et éviter les polémiques liées aux nuisances générées par ce genre de site. Le monde de l'élevage s'y intéresse aussi. Une commission d'enquête parlementaire préconisait en 2016 l'expérimentation d'abattoirs mobiles en France, pour réduire le stress des animaux, leur souffrance inutile dans des transports, et proposer une viande de meilleure qualité.

Une approche qu'Emilie Jeanin et ses associés, tous agriculteurs de Bourgogne, avaient déjà explorée et qui les a amenés à investir dans une unité d'abattoir mobile (5 semi-remorques) qui circulent désormais de ferme en ferme avec des programmes de travail déjà chargés pour l'année 2018.

Plus complexe mais plus rentable

L'équipement mobile, c'est de fait une autre manière de penser l'entreprise, une manière qui a même fait l'objet d'un séminaire du réseau ARADEL des développeurs économiques de la Région Auvergne-Rhône-Alpes fin 2017, et c'est Stéphanie Perrenot l'une des responsables de l'Office de Tourisme de Valence qui résumait ainsi les enjeux de l'OT mobile :

« En avantages, on est au-dessous des coûts fixes d'un bâtiment, on libère des besoins de personnel... et on est avec le client lorsqu'il en a besoin.

En inconvénients, la mobilité ça coûte cher et c'est plus complexe à gérer (notamment les déplacements et les horaires). Mais c'est incroyable, on a fait un essai sans y croire et depuis on y est sans cesse... ».

RÈGLES DE FACTURATION

Dans le cadre de la nouvelle mission d'Examen Périodique de Sincérité, votre Centre de gestion va être amené à vous demander des pièces justificatives de votre comptabilité. Il est donc temps de faire le point et de contrôler quelques règles de facturation.

La facture est un document détaillé des prestations ou des marchandises vendues. Elle est obligatoire notamment lors de toute prestation de service ou de vente de marchandise entre professionnels. Elle doit comporter des mentions obligatoires, être rédigée en français, être établie en 2 exemplaires, l'original étant conservé par le client. Votre Centre vérifiera particulièrement : la date, l'identité du destinataire, la taxe sur la valeur ajoutée, le libellé de l'opération et éventuellement l'existence de l'identité de l'émetteur. Elle peut être délivrée sous forme papier ou électronique sous certaines conditions.

Attention !

- Un ticket de caisse n'est pas considéré comme une facture ; il s'agit uniquement d'une preuve d'achat permettant par exemple le remboursement ou l'échange d'un produit défectueux.
- En plus de la sanction pénale pouvant aller jusqu'à 75 000 €, l'entreprise qui ne respecte pas ces obligations s'expose à une amende fiscale de 15 € par mention manquante ou inexacte pour chaque facture, plafonnée au 1/4 de son montant.

Pour plus d'informations, demandez conseil à votre Expert-Comptable.

CAISSES ENREGISTREUSES : LES VENDEURS FORCENT LA PORTE



À partir du 1^{er} janvier 2018, dans le cadre de la lutte contre la fraude fiscale, les professionnels doivent utiliser uniquement des systèmes de caisse certifiés, dont les données ne pourront pas être altérées.

Qu'est-ce qu'un logiciel de caisse ?

Le site impots.gouv.fr définit le logiciel de caisse comme « un système informatisé dans lequel un assujetti [à la TVA] enregistre les opérations effectuées avec ses clients non assujettis ». Logiquement donc, les logiciels ou systèmes de caisse dans lesquels sont enregistrées les opérations effectuées avec des clients assujettis à la TVA (clients professionnels) ne relèvent pas du champ d'application du dispositif. À l'inverse, sont inclus tous les systèmes informatisés qui enregistrent les opérations effectuées avec

des clients non-assujettis à la TVA (les clients particuliers, en somme), et tous les systèmes hybrides enregistrant des opérations effectuées à la fois avec des clients assujettis à la TVA et des clients non-assujettis.

À noter : le dispositif ne concerne que les personnes pratiquant une activité commerciale en étant assujetti à la TVA. Tout particulier qui pratique du e-commerce n'est donc pas concerné par cette obligation dès lors qu'il n'est pas assujetti à la TVA.

ACTU... ACTU...



Mise en conformité des complémentaires « santé » des salariés

Les entreprises qui n'auront pas mis en conformité la complémentaire « santé » de leurs salariés avec les nouvelles exigences des contrats responsables au 1^{er} janvier 2018 perdront les avantages fiscaux et sociaux attachés.

http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/02/cir_39195.pdf

Une nouvelle obligation d'information pour l'employeur

La réforme du Code du travail (art. 13 de l'ordonnance n° 2017-1385 du 22/09/2017) a instauré une nouvelle obligation d'information à la charge de tous les employeurs quel que soit leur effectif. Chaque année, l'employeur doit informer ses salariés des adresses des organisations syndicales de salariés représentatives dans la branche dont il relève. Cette information peut se faire par courriel, par affichage ou par une annexe au bulletin de paie.

Le compte personnel retraite : calculez vos droits et votre date de départ en ligne

Tous les travailleurs indépendants peuvent désormais ouvrir leur compte personnel retraite sur internet. Le nouveau site info-retraite.fr a pour objectif d'indiquer au futur

retraité la liste des démarches à accomplir. Pour pouvoir utiliser ce service, le futur retraité doit être âgé d'au moins 56 ans.

Un délai de carence réduit pour les travailleurs indépendants

Depuis le 1^{er} janvier 2018, pour les arrêts de travail de plus de 7 jours, en cas de maladie ou d'accident, le délai de carence est désormais de 3 jours. Les indemnités journalières sont ainsi dues à compter du 4^e jour d'arrêt de travail. (Précision : les arrêts de travail de 7 jours et moins ne sont toujours pas indemnisés).

Bulletin de paie simplifié

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'employeur doit remettre à ses salariés un bulletin de salaire simplifié sur la base d'un nouveau modèle, plus compréhensible. L'employeur devra respecter les éléments suivants :

- le regroupement des lignes relatives aux cotisations de protection sociale au sein de 5 rubriques : maladie, accidents du travail et maladies professionnelles, retraite, famille et chômage,
- l'indication des réductions et exonérations de charges sociales accordées à l'employeur,
- le montant global payé par l'employeur : rémunération brute versée au salarié plus les charges patronales nettes.

Une condition minimale pour recevoir les prestations « maternité »

Les travailleuses indépendantes peuvent bénéficier de 2 prestations en cas de grossesse ou d'adoption : l'indemnité journalière forfaitaire d'interruption d'activité et l'allocation forfaitaire de repos maternel. Désormais, pour pouvoir en bénéficier, elles doivent justifier de 10 mois d'affiliation au titre d'une activité non salariée.

Travailler alors qu'on est malade peut être considéré comme une faute grave

Le licenciement d'un salarié ayant continué à travailler tout en sachant que son état de santé l'empêchait de le faire a été considéré licite par la Cour de Cassation le 12 octobre 2017. Celui-ci avait tenu à travailler pour ne pas subir de perte de salaire mais son état et le traitement qu'il suivait a entraîné une somnolence, créant un accident alors qu'il conduisait un chariot élévateur. Résultat : 2 palettes renversées, et un licenciement pour faute grave par son employeur, lui reprochant d'avoir continué à travailler malgré son état de santé et sachant qu'il avait l'obligation de veiller à sa santé, à sa sécurité et à celle des autres.

LES EXOSQUELETTES, SCIENCE-FICTION ET RÉALITÉ

par Cécile Gruet, La belle idée

Des personnes en fauteuil à nouveau sur leurs deux jambes, des skieurs fragilisés capables de dévaler à nouveau des pistes, des artisans pouvant travailler sans se casser le dos... Les exosquelettes changent la donne, dans tous les mondes.



“Un nouveau champ s'ouvre : celui de l'artisanat et de l'industrie.”

Les exosquelettes : nom barbare désignant non pas une arme de super-héros, mais un ensemble d'extensions articulées qui se placent à l'extérieur du corps, et qui permettent de fournir l'essentiel d'un effort à la place de l'homme qui en est équipé.

Les chercheurs de toutes nationalités y ont d'abord vu la possibilité de faire se remettre debout des personnes invalides. En France, la startup parisienne Wandercraft créée en 2012 par Matthieu Masselin, Nicolas Simon et Alexandre Boulanger, a conçu une structure robotique permettant aux personnes en fauteuil roulant de marcher sans béquille. Le principe ? L'intention de mouvement de l'utilisateur est analysée par l'inclinaison de son buste, grâce à des algorithmes traitant pas moins de 30 000 informations par seconde, et se traduit par quelque chose de magique : une marche équilibrée à partir d'un déséquilibre permanent. Les applications santé et rééducation sont celles qui font le plus parler

d'elles aujourd'hui, mais un nouveau champ s'ouvre : celui de l'artisanat et de l'industrie.

Objectif : réduire la pénibilité

Lorsqu'il est question de pénibilité, difficile d'imaginer une tâche plus difficile que celle du ponçage minutieux des plafonds. Le PDG de SOE Stuc & Staff, Bruno Rondet, s'est associé à Exhaus pour trouver une solution de type exosquelette qui permettrait à ses salariés de ne pas se blesser en pratiquant leur métier. Résultat des courses : une armature métallique d'une douzaine de kilos qui s'enfile comme un harnais, articulée par des tendons et qui laisse les avant-bras et les mains libres pour guider la ponceuse. Sans exosquelette, c'était l'impossibilité de poncer un plafond au-delà de quelques minutes et il était nécessaire d'alterner le travail avec l'un de ses collègues pour pouvoir reposer ses bras. En enfilant l'exosquelette co-conçu avec Exhaus qui a bien compris les contraintes du métier, le même travailleur peut poncer de manière précise 40 minutes d'affilée. Les tests ont été

faits avec les salariés les plus réfractaires au changement et la satisfaction est totale.

Et pour ceux qui ont tout simplement envie de se faire plaisir, le champ des loisirs n'est pas en reste. Si vous êtes un fana de ski cherchant à épargner ses genoux, Ski-Mojo est fait pour vous. Conçu par Owen Eastwood, un britannique cherchant un moyen de rendre le ski plus accessible physiquement, ce dispositif composé d'un harnais sous-fessier et d'une orthèse articulée contenant un ressort, fixé aux jambes du skieur par-dessus ou en-dessous de la combinaison en fonction des préférences esthétiques, permet de soulager les genoux d'une partie du poids du corps. Si votre balance indique 80 kg, après avoir enfilé Ski-Mojo (*en démonstration en 2018 dans une cinquantaine de stations françaises*), vos genoux auront l'impression de ne plus devoir porter que 60 kg. Comptez également 33% de puissance musculaire en plus, et ce sans préparation physique. **Pour plus d'informations :** <http://www.ski-mojo.fr/>



AVEZ-VOUS PENSÉ À « LA PRIME À LA CONVERSION » POUR REMPLACER VOTRE ANCIENNE VOITURE DIESEL OU ESSENCE ?

Vous avez une voiture diesel ou essence assez ancienne et vous souhaitez en changer ? Vous pouvez peut-être bénéficier d'une aide pour la mise au rebut de votre vieille voiture et l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion moins polluant !

Barèmes, démarches pour en bénéficier, questions fréquentes ou encore téléservice : vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le dispositif de la prime à la conversion à partir du site proposé par le ministère de la Transition écologique et solidaire :

www.primealaconversion.gouv.fr

Pour qui ?

Cette aide concerne les personnes qui souhaitent acheter un véhicule neuf ou d'occasion en échange de la mise à la casse d'un vieux véhicule (voiture ou camionnette dont le poids total autorisé en charge n'excède pas 3,5 tonnes) qui répond aux critères suivants :

- véhicule au diesel immatriculé avant 2001 (pour les ménages imposables) ;
- véhicule au diesel immatriculé avant 2006 (pour les ménages non imposables) ;
- véhicule à essence immatriculé avant 1997 (ménages imposables ou non).

À noter : dans ce cas, le vieux véhicule doit être mis au rebut dans un centre agréé de véhicules hors d'usage (VHU).

Quel montant ?

Le montant de la prime à la conversion varie en fonction du véhicule acheté et de la situation fiscale du foyer :

- 1 000 € pour un foyer imposable en cas d'achat d'un véhicule électrique d'occasion ou un véhicule à essence ou au diesel Crit'air 1 ou 2, neuf ou d'occasion émettant moins de 130 grammes de CO₂/km ;
- 2 000 € pour un foyer non imposable en cas d'achat d'un véhicule électrique d'occasion ou un véhicule à essence ou au diesel Crit'air 1 ou 2, neuf ou d'occasion émettant moins de 130 grammes de CO₂/km ;
- 2 500 € sans condition de revenus pour l'achat d'un véhicule électrique neuf.

À savoir : en cas d'achat d'un deux-roues, trois-roues ou quadricycle électrique neuf, vous pouvez bénéficier d'une aide de 100 € si votre foyer est imposable ou 1 100 € s'il est non imposable.

Et peut-on cumuler cette aide avec le bonus écologique ?

Oui, il est toujours possible de cumuler cette aide avec le bonus écologique qui concerne par contre seulement l'achat de véhicules électriques neufs.

Textes de référence

Décret du 29 décembre 2017 relatif aux aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants.

LIMITATION DE VITESSE, TÉLÉPHONE AU VOLANT... CE QUI VA CHANGER SUR LES ROUTES !

Publié le 10 janvier 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Dans le cadre du Comité interministériel de la sécurité routière du 9 janvier 2018, un certain nombre de nouveautés ont été annoncées par le Premier ministre.

Pour 2018, voici une sélection de ces nouveautés :

- réduction de 90 km/h à 80km/h des vitesses maximales autorisées sur les routes à double sens sans séparateur central en dehors des routes à deux fois deux voies et des routes à trois voies - mise en place prévue le 1^{er} juillet 2018 ;
- lutte contre la conduite sous l'emprise de l'alcool en étendant notamment l'usage des éthylotests anti-démarrage (EAD) ;
- possibilité pour les forces de l'ordre de suspendre temporairement sur les applications communautaires les systèmes de localisation de leur contrôle d'alcoolémie et de stupéfiants ;
- autorisation de l'allumage de jour des feux de brouillard pour les motocyclistes ;
- possibilité de vidéo-verbalisation des infractions liées au non-respect des règles de priorité de passage accordées aux piétons ;
- mise à disposition gratuitement pour tout acheteur de véhicule d'occasion d'un historique des réparations importantes sur le véhicule acheté ;
- publication sur le site internet de la sécurité routière d'une carte présentant l'implantation des radars automatiques sur le territoire, le lien entre leur implantation et l'accidentalité.

Les chiffres clés AU 1^{er} JANVIER 2018

SMIC HORAIRE : 9,88 € au 1^{er} janvier 2018

MINIMUM GARANTI : 3,57 € depuis le 1^{er} janvier 2018

SMIC MENSUEL BRUT : 35 heures hebdomadaires = 1 498,47 €. 39 heures hebdomadaires = 1 712,58 € avec majoration de 25 % et 1 686,85 € avec une majoration de 10%

PLAFOND DE SÉCURITÉ SOCIALE : 3 311 €/mois, 182 €/jour, 39 732 € pour 2018

TAUX DE BASE BANCAIRE : 6,60 % depuis le 15 octobre 2001

TAUX EONIA (Marché Monétaire) : - 0,3411 % en décembre 2017, moyenne mensuelle

HAUSSE DES PRIX : sur les 12 derniers mois en novembre 2017, indice INSEE des prix harmonisés "tous ménages" : + 1,2 %

INTÉRÊT LÉGAL 1^{er} SEMESTRE 2018 : pour les particuliers 3,73 %,
pour les professionnels 0,89 %

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS : hors locaux entreprise (chantiers) = 9,10 €, dans les locaux (paniers) = 6,50 €. Repas lors d'un déplacement professionnel = 18,60 €

INDEMNITÉS DE GRAND DÉPLACEMENT (par jour) EN 2018 (pour les 3 premiers mois) :

logement et petit déjeuner = 66,50 € (départements 75, 92, 93 et 94), 49,40 € (autres départements)

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION INSEE (baux commerciaux)

Année	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
2017	1 650	1 664	1 670	
2016	1 615	1 622	1 643	1 645
2015	1 632	1 614	1 608	1 629
2014	1 648	1 621	1 627	1 625
2013	1 646	1 637	1 612	1 615
2012	1 617	1 666	1 648	1 639
2011	1 554	1 593	1 624	1 638
sur 1 an			+ 1,64 %	
sur 3 ans			+ 2,64 %	
sur 9 ans			+ 4,77 %	

NOUVEL INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS (IRL) à utiliser à compter du 1^{er} janvier 2008

TABLEAU DES VALEURS DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Période	Indice de référence des loyers	Variation annuelle en %
3 ^e trimestre 2017	126,46	+ 0,90
2 ^e trimestre 2017	126,19	+ 0,75
1 ^{er} trimestre 2017	125,90	+ 0,51
4 ^e trimestre 2016	125,50	+ 0,18
3 ^e trimestre 2016	125,33	+ 0,06
2 ^e trimestre 2016	125,26	0,00
1 ^{er} trimestre 2016	125,26	+ 0,06
4 ^e trimestre 2015	125,28	- 0,01
3 ^e trimestre 2015	125,26	+ 0,02
2 ^e trimestre 2015	125,25	+ 0,08

BARÈME KILOMÉTRIQUE AUTOS 2016 (extrait, voir conditions d'utilisation)

	D ≤ 5 000 km	D = de 5 001 à 20 000 km	D > 20 000 km
5 CV	D × 0,543	(D × 0,305) + 1 188 €	D × 0,364
6 CV	D × 0,568	(D × 0,320) + 1 244 €	D × 0,382
7 CV	D × 0,595	(D × 0,337) + 1 288 €	D × 0,401

Pour en savoir plus, demandez conseil à votre expert-comptable
ou consultez le site du gouvernement : www.gouv.fr

Réduction Fillon en fonction du taux de FNAL applicable à l'entreprise (paramètre T)

Cas général : $C = (T/0,6) \times [(1,6 \times \text{smic annuel} / \text{rémunération annuelle brute}) - 1]$

Coefficient maximal : FNAL à 0,10 % dans la limite du plafond T = 0,2814 (< à 20 salariés)

FNAL à 0,50 % sur brut total T = 0,2854 (≥ 20 salariés)

RETRAITE : pour valider un trimestre en 2018, il faut cotiser sur une base égale à 150 fois le SMIC horaire, soit 1 482,00 €.



JEAN STIERLÉ

JE SUIS LE MAÎTRE DU MONDE™

La souplesse de Gudule face à la montée de la nouvelle économie lui avait permis non seulement de survivre mais de se développer. Il se retrouvait de fait représentant du maître du monde™ dans son petit flot privilégié où il roulait, mangeant des lentilles, dans une nouvelle automobile. Petite trahison, grand confort : il ne jugeait plus, il vivait.

Cette souplesse lui avait valu, au tout début des années 2010, d'être envoyé, observateur discret, à la cérémonie d'adoubement de ce qu'on appela « l'économie des cheveux blancs ». L'office fut célébré à Bercy (le ministère, pas le palais omnisports) le 23 avril 2013.

On réalisait enfin que le papy-boom n'avait pas fait que saturer hôpitaux et maisons de retraites ou massacrer le marché de la garde d'enfants. Il existait maintenant sur le territoire national une forte proportion d'habitants disposant de temps mais aussi et surtout de moyens, les fameux « happy seniors ». Une clientèle en or.

C'est dans les salons feutrés d'un ministère que Gudule, à l'instar d'un

Paul (le saint) à bas de sa monture ou d'un Claudel derrière son pilier, c'est là que notre héros, illuminé, imagina son futur. La promulgation de cette ènième nouvelle économie lui donnait des idées, et allait lui fournir les moyens. Le nom anglo-saxon de cette « silver economy » avait le mérite d'être clair. Ce dont on parlait, ce n'était pas de teinture ou de couleur de cheveux, c'était bien d'argent, et pas seulement du métal. En plus trivial, « économie des cheveux blanc » signifiait « pognon », « pognon », gâteau et gâteau, part. On parlait de choses sérieuses, et on en parlait entre grandes personnes. Gudule était du nombre.

Le papy-boom différenciait seniors âgés et seniors retraités, euphémismes officiels pour marquer la différence entre ceux qui pouvaient dépenser leurs économies et leurs pensions, et ceux dont l'état physique laissait penser que tout pas-

sait directement dans l'économie de la santé, sans passage par la case « silver ».

Gudule avait croisé un jour un vendeur de téléphones comme il en existe tant aujourd'hui, des vendeurs, et des téléphones. Certains modèles haut de gamme remplaçaient tout, et n'importe quoi aussi. Les plus perfectionnés étaient simplement inutiles. C'est ainsi que vit le jour l'exosquelette-papy-téléphone « le Gudule ». Il serait cet appareil indispensable, à batteries vertes, chargeur solaire rapide, capable de faire et des courses et leur liste. L'appareil pourrait exister en totale autonomie. Sans passer ni utilisateur aucun. Un accessoire que son inutilité garantie rendrait tellement plus sexy que l'antique déambulateur ! Un engin tellement perfectionné qu'il suffirait de s'en porter acquéreur pour être « quelqu'un ». Ce que Gudule allait vendre, c'était un futur où l'homme enfin rentable ne serait pas indispensable pour être considéré.

Un monde où courage et patience ne seraient plus d'aucune utilité.

pour Gudule, par ordre, l'illisible remplaçant...

ESSAYER SES LUNETTES CHEZ SOI

Claire Dusza, opticienne dans la Sarthe, basée à Connerré, a choisi de devenir opticienne nomade après 10 ans en boutique conventionnelle. Elle se déplace donc chez ses clients avec 250 montures dans les besaces, et propose de s'adapter entièrement à leur emploi du temps : weekends, jours fériés, soirées...

Idées locales.fr, 20/07/2017

DÉBRISER LA GLACE

C'est en étudiant des adhésifs capables de fonctionner sur des surfaces mouillées que Yu Yaganisawa, de l'Université de Tokyo, a découvert un nouveau type de verre : le verre autorégénérant. Composé de polyéther et de thiocarbamide, ce matériau peut reformer rapidement un seul bloc après avoir été coupé en deux si les 2 parties sont serrées l'une contre l'autre pendant environ 30 secondes.

L'orient Le Jour.com, 02/01/2018

LES PREMIERS GARDE-MANGER SOLIDAIRES

Fin 2017, l'association « Cap ou pas Cap » concrétise son projet d'aide aux personnes dans le besoin. Comment ? Par l'installation à Paris du premier garde-manger solidaire en France : une armoire en matériaux de récupération permettant aux citoyens de déposer ou de se servir en denrées alimentaires (non périssables). Objectif 2018 : implanter 25 garde-manger solidaires dans l'est parisien !

Mr Mondialisation, 14/12/2017

DU DÉO POUR UN ROBOT

Des chercheurs japonais ont conçu un robot humanoïde, Kengoro, en misant non pas sur sa puissance, mais sur la ressemblance de son fonctionnement interne avec celui des êtres humains : structure muscu-

lo-squelettique, système nerveux sensoriel, traitement de l'information... et même, transpiration, du moins expulsion par les moteurs de liquide de refroidissement lors d'un « effort ». Bientôt le cyber-déodorant ?

Siècle Digital, 27/12/2017

UN CONCEPT D'HÔTEL ÉPHÉMÈRE

CAPSA Containers, basée à Meyzieu en région lyonnaise, spécialisée dans le négoce de containers et leur agencement en espaces divers, s'est associée au groupe ACCOR pour imaginer un concept d'hôtel éphémère en dur. Première expérimentation pour les 24h du Mans, en juin 2017, où un petit hôtel de 3 chambres dessinées par le designer Ora ito, a été installé.

Lyon Entreprises, 11/07/2017

UNE PAIRE DE SKI EN OR

3 entreprises originaires de la Loire (*le bijoutier Tournaire*) et de l'Isère (*le fabricant de skis Rossignol et le distributeur Sport 2000*) ont associé leurs savoir-faire pour créer une paire de skis d'exception, fabriqués en France et commercialisés en exclusivité : 100h de conception, des ornements en bronze doré 18 carats, pour un total de 6 000 € dont l'ensemble des bénéfices seront reversés à l'association « Autisme Forez les Dauphins ».

Journal du Luxe, 27/12/2017

UNE NATURE BRILLANTE

Transformer des plantes en lampes de chevet n'est plus de l'ordre du rêve. Pour faire briller des plants de cresson, de roquette et d'épinards, les scientifiques de l'université du MIT les ont trempés dans un bain de luciférine (*la molécule qui fait briller les lucioles*). Un soupçon de nanoparticules, et les végétaux brillent pendant 4h, avec une intensité variable en fonction de l'espèce.

Le Vif, 22/12/2017

CGA informations est diffusé aux adhérents de :

CGA 47 Agen, CGA des Cévennes Alès, CCGA Angoulême, CGA 74 Annecy, CGA de l'arrondissement d'Arles, CGA de l'Yonne Auxerre, CGA2B Haute-Corse Borgo, CGAIBA Cesson-Sévigné, CGAS Challes-les-Eaux, CENTREXPERT Chartres, CEPROGES Déols, CEDAGE Drôme-Ardèche Guilherand-Granges, CGA 52 Langres, CGA 02 Laon, CGA 13 Marseille, CGA Aveyron Lozère Millau, CGA 06 Nice, CGA 30 Nîmes, CGAIB Rennes, CGA Ouest Rennes, CGA Centre France Saint-Amand-Montrond, CGIA de la Manche Saint-Lô, CGACTION Saint-Malo, CGA Les Landes de Gascogne Saint-Paul-lès-Dax, CGA Aisne Saint-Quentin, ADEG Seyssinet-Pariset, CGAAS Sisteron.

Le CGA 74 est propriétaire des articles et toute reproduction totale ou partielle est soumise à autorisation du directeur de publication. Les informations contenues dans les articles signés sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

Le CGA Infos est imprimé sur papier écolabellisé et certifié PEFC, imprimé avec des encres végétales.

VOTRE OGA VOUS INFORME

Pour rappel, votre **Centre de Gestion Agréé** de la Haute-Marne a fusionné le 2 octobre 2017 avec l'**Association de Gestion Agréée** de la Haute-Marne.

Nouveau nom :

ASSOCIATION ET CENTRE DE GESTION AGRÉÉS
DE LA HAUTE-MARNE

Nouveau logo :

ACGA 52

Nouveau site internet :

www.acga52.com

Nouvelle adresse mail de contact :

contact@acga52.com

Un organisme unique pour toutes les professions :

EARL	PME	LOUEUR EN MEUBLÉS	IS	SNC
AGRICULTEURS	EURL	ARTISANS	PROFESSIONS LIBÉRALES	
BA	EURL	ENTREPRISE INDIVIDUELLE	SCEA	BIC
PRESTATAIRES		SARL	COMMERÇANTS	TPE
GAEC	LOUEUR DE FONDS		BNC	MICRO ENTREPRENEUR